

Les PIRL (Plates-formes Individuelles Roulantes Légères)

Norme NF P 93-353

Elles sont utilisées pour des travaux sur des hauteurs courantes du bâtiment (entretien, nettoyage).

Elles disposent d'un plancher de travail situé à 1 m de hauteur maximum, sont légères, compactes et pliables.

Dimensions maximales du plancher :
1 x 0,40 m.



Les PIR (Plates-formes Individuelles Roulantes)

Norme NF P 93-352

Leur plancher de travail est situé à 2,50 m de hauteur maximum et elles sont plus stables que les pirl.

Dimensions maximales du plancher :
1,50 x 1 m.

Il en existe deux types :

- **Les PIR portables** destinées aux travaux de nettoyage, d'entretien et de second œuvre du bâtiment.

Dimensions minimales du plancher :
0,40 x 0,50 m.

Poids maximal d'une PIR portable : 50 kg.

- **Les PIR manutentionnables** à la grue pour les travaux de gros œuvre.

Dimensions minimales du plancher :
0,50 x 0,80 m.